

du 1er juillet 1971

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;

VU l'ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel;

VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 30 juin 1971, Mr Ambroise AGBOTON, Ministre de la
Fonction Publique et du Travail, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie
et du Plan, pendant l'absence de Me Joseph KEKE.

Article 2.-Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 1er juillet 1971

Pour le Président du Conseil Présidentiel
absent,

Le Membre du Conseil Présidentiel chargé
de l'intérim,

Ampliations:

PCP 6 - MCP 6 - CS 6 - Ministères 11
HC 3 - SGG 4 - DCCT-DN-IGF-JORD 4 -
Gde Chanc.1 - DEP-DGAJL-Dtion Stat 6 -



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN